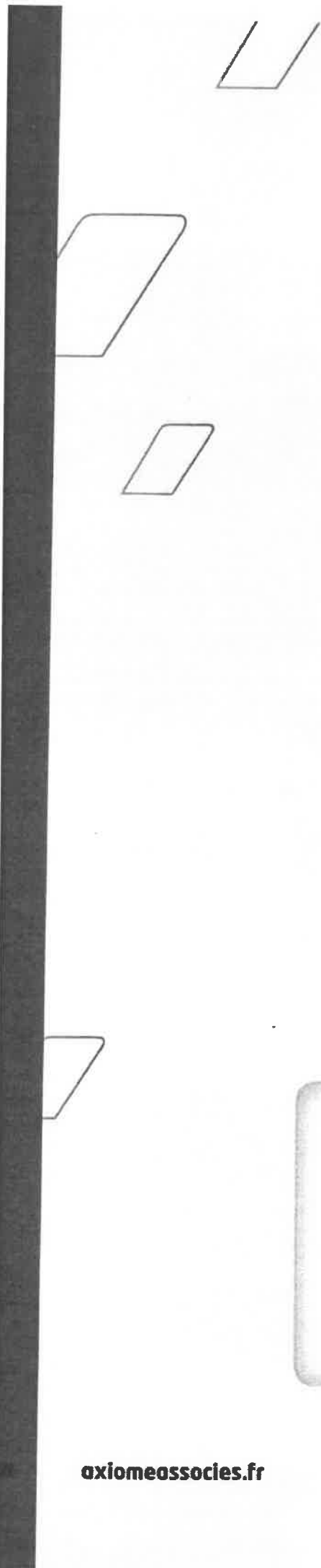
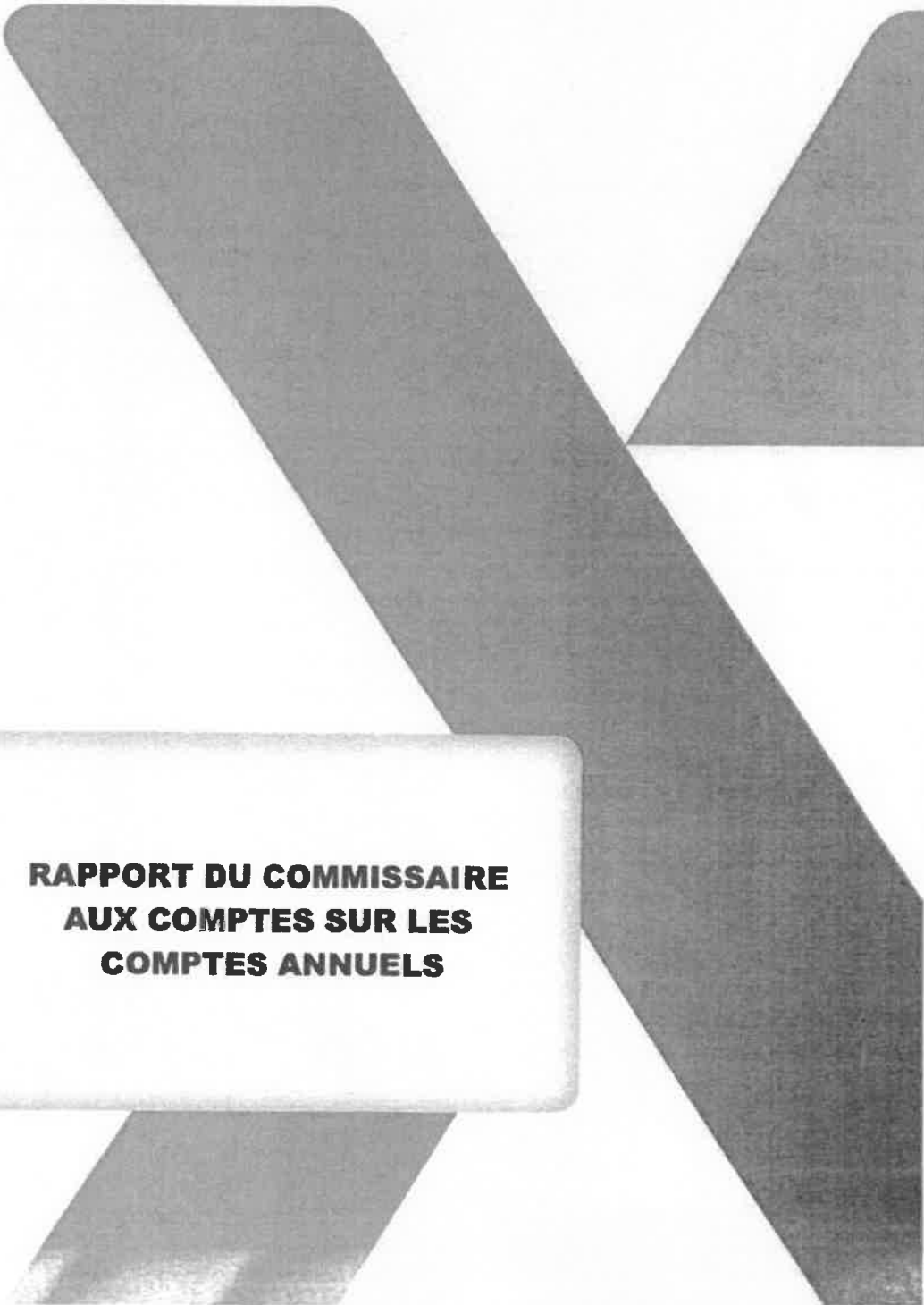




axiome



**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Groupement de Défense Sanitaire des Alpes de Haute Provence

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
66 Boulevard Gassendi
04 000 DIGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN
COMPTE DE RÉSULTAT
ANNEXES

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

du règlement comptable N°2022-06 du 04 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but lucratif ou non.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont notamment porté sur :

- Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.
- La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2025.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du Code de Commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En conséquence, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Avignon, le 20 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Olivier ROGER



État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025				Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	
		Brut		Amortis. Provisions		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	788,16	AJ	788,16		
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ	8 100,00	AR	8 100,00		
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC		BD			
	Constructions	BG		BH			
	Installations techniques, mat et outillage indus.	BK		BL			
	Autres immobilisations corporelles	BO	14 038,39	BP	12 886,55	1 151,84	1 515,84
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE	2 415,00	CF		2 415,00	2 350,00
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ		CR			
	Prêts	CU	3 811,23	CV	3 811,23	3 811,23	3 811,23
	Autres immobilisations financières	CY		CZ	3 811,23	-3 811,23	-3 811,23
TOTAL (I)		DC	29 152,78	DE	25 585,94	3 566,84	3 865,84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT		DU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	131 435,62	EC		131 435,62	140 058,27
	Fournisseurs débiteurs	EF		EG			
	Personnel	EJ		EK			
	Organismes sociaux	EN		EO			
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	33 000,00	FA		33 000,00	17 223,46
	Valeurs mobilières de placement	FD		FE			
	Disponibilités	FH	218 929,25	FI		218 929,25	211 413,05
		FL		FM			
TOTAL (II)		FP	383 364,87	FQ	0,00	383 364,87	368 692,78
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III) FT					
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) FX					
	Écarts de conversion actif	(V) GB					
TOTAL ACTIF		GF	412 517,65	GG	25 585,94	386 931,71	372 558,62

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG		
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	80 122,80	89 683,91
	Services extérieurs	CM	13 276,25	12 580,02
	Autres services extérieurs	CO	127 564,26	126 962,89
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	556,10	542,11
	Salaire et traitements	CS	102 012,97	100 052,82
	Charges sociales	CU	38 506,51	35 717,14
	Autres charges de personnel	CW		2 563,28
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	364,00	364,00
	Dotations aux provisions	DC		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG	10 450,56	703,13
Total des charges d'exploitation (I)		DI	352 853,45	369 169,30
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO		
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
Total des charges financières (III)		DU	0,00	0,00
		DW		829,04
		DY		
		EA		
		EC	0,00	829,04
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG	536,00	42,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	353 389,45	370 040,34
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	1 879,65	0,00
TOTAL GENERAL		EM	355 269,10	370 040,34